

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 546 042

②1 N° d'enregistrement national :

83 08142

⑤1 Int Cl³ : A 44 B 11/00; A 44 C 5/18.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 17 mai 1983.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 47 du 23 novembre 1984.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *RICHARDS Camille.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : Camille Richards.

⑦3 Titulaire(s) :

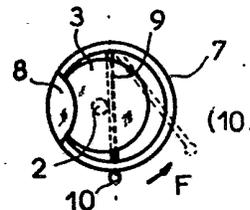
⑦4 Mandataire(s) : Simonnot.

⑤4 Dispositif de blocage de languette d'attache amovible.

⑤7 L'invention concerne un dispositif de blocage de lan-
guette d'attache amovible, cette dernière étant destinée à
maintenir l'une contre l'autre deux surfaces pouvant être sou-
ples et déformables selon le mode bouton-boutonnière.

Un tel dispositif comporte un boîtier 7 de forme intérieure
sensiblement complémentaire de celle de la languette 3, dont
la face supérieure opposée à son axe-support 2 peut être
ajourée et porter des motifs décoratifs, muni d'un moyen de
verrouillage 10 prenant appui sur ledit axe par engagement
sous la face de la languette adjacente à ce dernier, de manière
telle qu'une fraction de la périphérie de la languette soit en
même temps maintenue au contact de la fraction correspon-
dante de la face interne du boîtier.

L'invention est applicable notamment en bijouterie.



FR 2 546 042 - A1

D

La présente invention concerne un dispositif de blocage de languette d'attache amovible, ladite languette étant destinée à maintenir l'une contre l'autre deux surfaces pouvant elles-mêmes être souples ou déformables. L'invention
5 trouve en particulier son application dans l'attache amovible de deux bandes d'étoffe en regard l'une de l'autre.

Dans le cas des étoffes par exemple, l'attache amovible de deux bandes en regard l'une de l'autre peut être réalisée au moyen d'orifices pratiqués dans chaque bande, amenés en coïncidence et dans lesquels on insère un organe
10 d'attache dont une extrémité au moins comporte une languette repliable. Cette disposition implique cependant la présence d'orifices sur les deux bandes ainsi qu'un organe d'attache muni d'une plaque ou languette d'arrêt à chaque extrémité,
15 l'une au moins d'entre elles étant repliable en vue de son engagement et de son dégagement. De tels organes sont relativement coûteux à fabriquer et ne peuvent comporter de moyens de blocage ou de verrouillage qu'au prix d'une complication supplémentaire.

Un autre type plus économique d'attache amovible est constitué par un agencement à une seule languette repliable montée à une extrémité d'un axe-support dont l'extrémité opposée est directement fixée sur l'une des bandes. Cette disposition est du mode bouton-boutonnière n'impliquant
25 qu'un seul orifice, l'axe-support pouvant lui-même être souple sous forme par exemple d'une lie, tandis que la languette peut être de toute forme appropriée, circulaire, rectangulaire, en bâtonnet etc. Un tel agencement ne peut cependant comporter de moyen de verrouillage et l'attache des deux bandes d'étoffe
30 par son intermédiaire n'est pas entièrement fiable.

La présente invention vise à remédier aux inconvénients ci-dessus, en fournissant un dispositif de blocage de languette d'attache amovible du dernier type mentionné ci-dessus, permettant un verrouillage simple et invisible de ladite
35 languette et autorisant en outre l'emploi des surfaces disponibles à l'adjonction d'éléments décoratifs et esthétiques

pour certaines applications.

Conformément à l'invention, le dispositif de blocage comporte un boîtier de forme intérieure complémentaire de celle de la languette, dont la face supérieure opposée à son axe-support peut être ajourée et porter des motifs décoratifs, muni d'un moyen de verrouillage prenant appui sur ledit axe par engagement sous la face de la languette adjacente à ce dernier, de manière telle qu'une fraction de la périphérie de la languette soit en même temps maintenue au contact de la fraction correspondante de la face interne du boîtier.

Le moyen de verrouillage peut par ailleurs être soit à rappel élastique en direction de l'axe-support, soit enclipsable sur le boîtier dans sa position d'appui sur ledit axe.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront mieux de la description qui va suivre de plusieurs formes possibles de réalisation, faite en regard des dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 représente une vue schématique illustrant le type d'attache auquel peut s'appliquer l'invention ;

les figures 2 à 4 représentent des vues schématiques d'une première forme de réalisation du dispositif selon l'invention, respectivement en plan par le dessus, en coupe et en élévation ; et

les figures 5 à 7 représentent des vues schématiques en perspective de trois autres formes possibles de réalisation du dispositif selon l'invention.

Sur ces dessins, les mêmes références désignent les mêmes éléments.

En se référant à la figure 1, dans un ensemble d'attache amovible du genre bouton-boutonnière, une première bande d'étoffe 1 est solidarisée à un axe-support 2 d'une languette 3 repliable selon une articulation 4, ledit axe étant inséré dans un orifice 5 de la seconde bande 6. Dans le cas le plus simple d'un bouton, celui-ci joue le rôle de

la languette 3, tandis que l'axe 2 est constitué par une lie souple jouant le rôle de l'articulation 4 au niveau dudit bouton. Il est évident cependant que dans le cas de bandes d'étoffe légère, avec un bouton 3 relativement mince, 5 l'orifice 5 peut se détendre ou se déchirer et le maintien des deux bandes l'une sur l'autre n'est pas assuré.

En se référant aux figures 2 à 4, un dispositif possible selon l'invention est applicable au blocage de la languette dans un ensemble tel que décrit ci-dessus et 10 comprend un boîtier 7 de forme intérieure complémentaire de celle de la languette 3, de manière à entourer cette dernière. Dans la forme de réalisation représentée aux figures 2 à 4, le boîtier est ajouré au maximum et sa face supérieure ne comprend qu'une partie rabattue 8 dont le rôle sera mieux 15 expliqué ci-après. Selon cette forme de réalisation également, le moyen de verrouillage est constitué par un bras mobile 9 formant ressort, dont une extrémité est fixée en un point de la paroi du boîtier 7, l'autre extrémité 10 faisant saillie en un point diamétralement opposé au premier et passant 20 dans une lumière allongée 11 selon le plan général du boîtier, d'une longueur appropriée au débattement du bras 9. Comme mentionné ci-dessus, le moyen de verrouillage constitué par le bras mobile 9 est monté à rappel élastique en direction de l'axe-support 2. Selon cet agencement, la languette 3, 25 par exemple un bouton, étant dans la configuration représentée sur la figure 1, le boîtier 7 l'entoure tandis que le bras 9, après avoir été repoussé selon la flèche F dans sa position extrême dans la lumière 11, prend appui par rappel élastique sur l'axe 2 entre la face inférieure de la languette 30 3 et la bande 1 (non représentée sur les figures 2 à 4). En outre, le rappel élastique du bras 9 appuie la portion 12 de la périphérie de la languette 3 sur une portion correspondante de la face interne de la paroi du boîtier 7, au-dessous de la partie rabattue 8 formant butée. De cette façon, la languette 35 3 est bloquée en position, même si l'orifice 5 est lâche.

Sur les figures 5 à 7, on n'a représenté que des formes de réalisation du dispositif selon l'invention, sans la languette, dans un but de clarté.

5 Selon la figure 5, le moyen de verrouillage est articulé sur une charnière accolée à la face externe du boîtier 7, d'axe 13 perpendiculaire au plan général de ce dernier. Cet organe est constitué d'une barrette à deux ailes parallèles 14 et 15, l'aile inférieure 15 comportant avantageusement une échancrure 16 dans laquelle peut se loger l'axe 2 en position de verrouillage selon la direction A-A. Un clip ou 10 un ressort inclus dans la charnière (non représentés) peuvent en outre maintenir la barrette 14-15 en position de travail.

Selon la figure 6, une barrette également articulée sur une charnière d'axe 13 est constituée d'une plaque 17 15 avantageusement munie de l'échancrure 16 et pouvant se déplacer sous la face inférieure du boîtier 7, avec éventuellement, comme ci-dessus, un organe de maintien en position de travail.

Dans les deux formes de réalisation selon les figures 20 5 et 6, la face supérieure du boîtier 7 est représentée ajourée mais il est bien entendu qu'elle peut aussi bien être continue et porter un motif décoratif.

Selon la figure 7, le moyen de verrouillage est compris dans le boîtier 7 lui-même, qui est alors composé de deux 25 parties symétriques 18-19 par rapport à l'axe de charnière 13 selon lequel elles s'articulent. De la même façon que précédemment, la face inférieure (non représentée) du boîtier peut comporter l'échancrure (16) et la face supérieure de l'ensemble peut être ajourée ou non, et porter des motifs 30 décoratifs. De même, un organe de maintien en position fermée ou de travail peut être prévu dans la charnière ou, à son opposé, sous la forme d'un clip en 20.

La présente invention trouve en particulier une application directe en bijouterie en réalisant par exemple 35 le dispositif en un matériau noble dans le cas où, tout en

bloquant une languette ou un bouton, on désire soit border ce dernier pour le mettre en valeur, soit au contraire le dissimuler complètement ou partiellement en le rehaussant du point de vue esthétique.

5 Il est bien entendu que la présente invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif mais nullement limitatif et qu'on pourra y apporter toute modification utile, notamment dans le domaine des équivalences techniques, sans sortir de son cadre.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de blocage de languette d'attache amovible, ladite languette étant destinée à maintenir l'une contre l'autre deux surfaces pouvant être souples ou déformables selon le mode bouton-boutonnière, caractérisé par le fait qu'il comporte
5 un boîtier (7) de forme intérieure sensiblement complémentaire de celle de ladite languette (3), dont la face supérieure opposée à son axe-support (2) peut être ajourée et porter des motifs décoratifs, muni d'un moyen de verrouillage (10-
14 - 17 - 19) prenant appui sur ledit axe par engagement sous
10 la face de la languette adjacente à ce dernier, de manière telle qu'une fraction de la périphérie de la languette soit en même temps maintenue au contact de la fraction correspondante de la face interne du boîtier.

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé
15 par le fait que le moyen de verrouillage est soit à rappel élastique en direction de l'axe-support, soit enclipsable sur le boîtier dans sa position d'appui sur ledit axe.

3. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le moyen de verrouillage à rappel
20 élastique est constitué par un bras mobile (9) formant ressort, dont une extrémité est fixée en un point de la paroi du boîtier, l'autre extrémité (10) faisant saillie en un point diamétralement opposé et passant dans une lumière allongée (11) selon le plan général du boîtier.

25 4. Dispositif selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la face supérieure du boîtier est ajourée et comprend une partie rabattue (8) formant butée.

5. Dispositif selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisé par le fait que le moyen de verrouillage est articulé
30 sur une charnière accolée à la face externe du boîtier, d'axe (13) perpendiculaire au plan général dudit boîtier, sous forme d'une barrette (14, 17) comportant éventuellement une échancrure (16) dans laquelle peut se loger l'axe-support en position de verrouillage.

35 6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications

1, 2 et 5, caractérisé par le fait que le moyen de verrouillage est compris dans le boîtier lui-même, qui est composé de deux parties symétriques (18 - 19) articulées sur l'axe (13) d'une charnière.

7. Application du dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, en bijouterie.

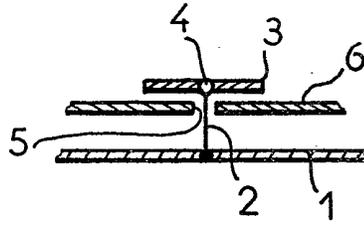


Fig. 1

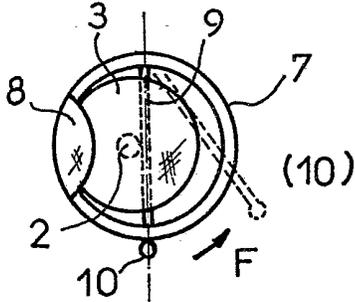


Fig. 2

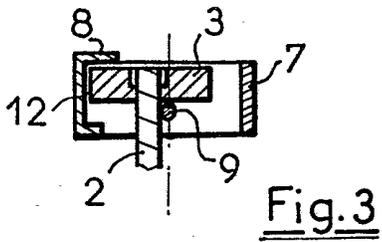


Fig. 3

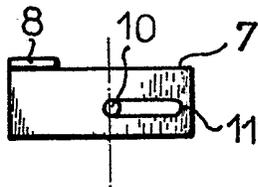


Fig. 4

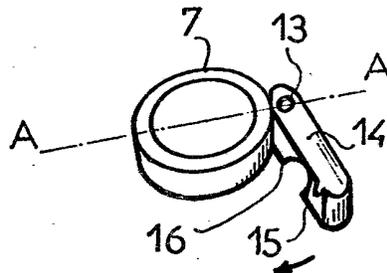


Fig. 5

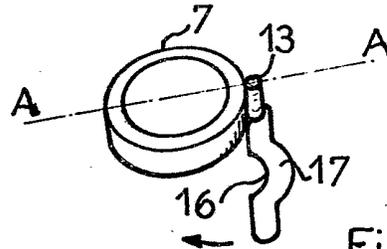


Fig. 6

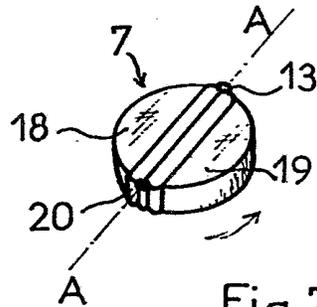


Fig. 7